



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
régionale de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement



RN12 DÉVIATION D'ERNÉE

#2

FÉVRIER 2025

LETTRE D'INFORMATION



Vue du viaduc (photomontage)

Le démarrage des travaux APPROCHE !

Le projet de déviation d'Ernée avance. Après la confirmation du financement en 2024, l'année 2025 est consacrée à la validation des études environnementales et techniques par les services de l'État.

L'instruction de l'autorisation environnementale est en cours. Elle implique l'organisation d'une consultation du public qui permettra à chacun de formuler des avis sur le dossier et sur les mesures prévues pour éviter, réduire et compenser les impacts sur l'environnement et les populations riveraines.

Les consultations pour les marchés de travaux seront également lancées cette année, en vue de démarrer les travaux dès fin 2025 si l'autorisation environnementale est validée.

Le planning du projet est tenu et les services de l'État ont pour objectif de mettre en service ce projet en 2028.

Je vous propose, dans cette deuxième lettre d'information, de vous présenter notamment le diagnostic archéologique, les mesures sur la restauration de cours d'eau et sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Anne Beauval

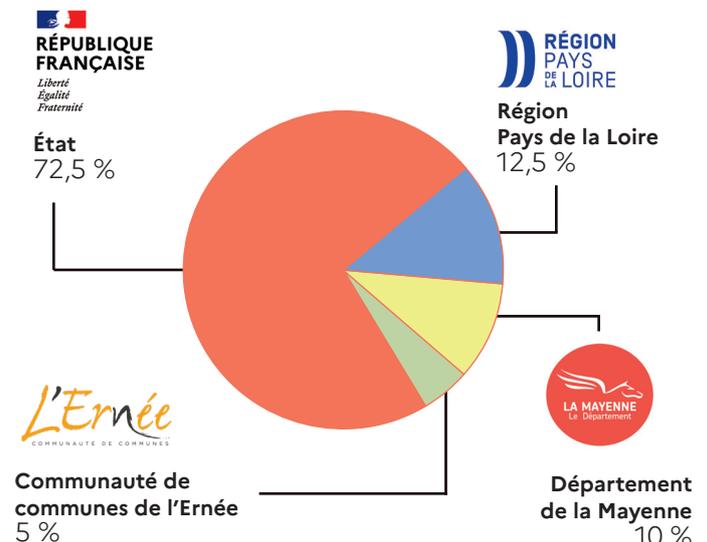
Directrice de la DREAL Pays de la Loire

LES ACTEURS DU PROJET

- Maîtrise d'ouvrage : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Pays de la Loire
- Maîtrise d'œuvre générale : Groupement EGIS - IRIS
- Maîtrise d'œuvre des mesures compensatoires environnementales : SEGED

Le financement du **PROJET**

Pour rappel, le projet de déviation d'Ernée est financé pour un montant total de 43,5 M€ selon la clé de répartition suivante :



Des découvertes **ARCHÉOLOGIQUES** sur le site du projet

Un diagnostic archéologique est réalisé en amont de tout aménagement qui a nécessité une étude d'impact, comme c'est le cas pour la déviation d'Ernée. Il permet de vérifier si un site recèle des traces d'occupation humaine antérieure. Ce diagnostic permet, par des études de terrains et des sondages à la pelle mécanique, de détecter et de caractériser les vestiges éventuellement présents sur le site du diagnostic.

La DREAL a fait appel à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) qui a mandaté l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) afin de réaliser le diagnostic sur le tracé de la future déviation.

Ce diagnostic s'est déroulé durant le 2^e semestre de l'année 2024. Les premiers retours des archéologues font état de la découverte, sur une partie du futur tronçon, d'un site enclos de la fin de l'âge du fer (fin II^e avant notre ère). Cette découverte se matérialise par des fossés, des fosses et au moins un four (voir photos).

L'INRAP rendra son rapport définitif en 2025, ce qui permettra à la DRAC de décider, ou non, de la nécessité de prévoir des fouilles pour approfondir les investigations.



Une tranchée de diagnostic



Photos du premier retour des archéologues sur la découverte d'un site datant de la fin de l'âge de fer se caractérisant par :

- en haut à gauche : un fossé
- en haut à droite : un four
- en bas : une fosse



Des cours d'eau bientôt **RESTAURÉS**

Dans le cadre des mesures de compensations environnementales, la DREAL a mené une réflexion sur les cours d'eau dans les bassins versants du projet. Ainsi, plusieurs cours d'eau vont être restaurés.

Ces rétablissements ont plusieurs objectifs :

- rouvrir des cours d'eau busés et restaurer le fonctionnement hydraulique naturel ;
- créer un environnement plus favorable à la biodiversité, notamment par la restauration de zones humides permettant la création d'habitats favorables à de nombreuses espèces, en assurant également la continuité écologique ;
- ralentir les écoulements et prévenir l'érosion, grâce au reprofilage des cours d'eau avec des pentes douces ;
- améliorer la qualité de l'eau par la création de prairies permanentes autour de ces cours d'eau.

Plusieurs sites seront concernés par une réouverture de cours d'eau :

- le site des Sémondrières : réouverture du cours d'eau busé sur une longueur d'environ 180 mètres, restauration de 560 mètres linéaires de lit mineur ;
- le site de Fourboué : réouverture du cours d'eau busé sur une longueur d'environ 315 mètres, restauration de 250 mètres linéaires de lit mineur ;
- le site de la Boulaie : réouverture du cours d'eau sur une longueur d'environ 160 mètres, réfection de l'ouvrage de franchissement de la RD247 pour améliorer la continuité écologique et la transparence hydraulique ;
- le site la Petite Mazure : réouverture du cours d'eau sur une longueur de 100 mètres et restauration de 110 mètres linéaires de lit mineur.



Exemple de restauration de cours d'eau (ici l'Argos - rivière de l'Anjou - à Chazé-sur-Argos dans le Maine-et-Loire)

DEUX BOVIDUCS au service des agriculteurs

Le projet prévoit la construction de deux boviducs :

- le premier au niveau du lieu-dit les Bas Villiers ;
- le deuxième au niveau du lieu-dit La Brimonière.

Il s'agit d'un ouvrage permettant aux animaux d'élevage de passer sous la route.

Les boviducs ont un rôle important pour le maintien des continuités agricoles et l'accès aux pâtures pour les vaches. Ils permettent notamment de limiter l'impact de la route sur les îlots laitiers.

Leur positionnement et leur dimensionnement, actés avec les exploitants, permettra également le passage de certains matériels agricoles.



Des actions pour réduire les émissions de **GAZ À EFFET DE SERRE**

Souhaitant réduire au strict minimum l'empreinte carbone du chantier, la DREAL Pays de la Loire s'est adjointe le service d'un prestataire spécialisé. L'objectif est de trouver des pistes de réduction des émissions carbone, ainsi que des pistes d'optimisations pendant la phase projet puis la phase travaux. La phase travaux est la période où l'on compte la majeure partie des émissions d'un projet, les enjeux sont donc très forts. Il faut notamment travailler sur les matériaux utilisés pour la construction du contournement : incorporation d'agrégats recyclés dans la composition des enrobés, travail sur une température abaissée des enrobés appliqués, utilisation de béton bas carbone, d'aciers recyclés. Des clauses environnementales sont également insérées dans les marchés publics.

Le travail de réduction et d'optimisation mené en phase études a d'ores et déjà permis de réduire le bilan du projet de 1 600 tonnes eqCO₂ sur 12 000 tonnes eqCO₂, soit 13 % de réduction.

Qu'est-ce qu'une **DREAL** ?

La DREAL Pays de la Loire est maître d'ouvrage de ce projet. Mais qui sommes-nous ?

Nous sommes le service de l'État chargé d'accélérer les transitions écologique et énergétique en région. Nous agissons sous l'autorité des préfets pour préparer un avenir durable et faire évoluer les comportements, dans de nombreux domaines de la vie des Ligériens.

- La DREAL aide à mieux se déplacer :
 - en développant les mobilités douces et en soutenant les infrastructures ferroviaires ;
 - en facilitant le verdissement des véhicules et infrastructures routières ;
 - en contrôlant les transporteurs routiers et la conformité des véhicules.
- La DREAL aide à mieux se loger :
 - en favorisant la rénovation énergétique des bâtiments ;
 - en pilotant le développement des logements sociaux ;
 - en valorisant l'éco-construction.
- La DREAL aide à mieux préserver nos écosystèmes :
 - en préservant la ressource en eau et la biodiversité ;
 - en limitant l'artificialisation des sols ;
 - en protégeant les paysages et les sites classés ;
 - en évaluant l'impact environnemental de projets d'aménagement.
- La DREAL aide à mieux produire :
 - en développant les énergies renouvelables ;
 - en accompagnant les acteurs économiques pour réduire leur impact carbone ;
 - en contrôlant les installations industrielles classées.
- Enfin, la DREAL aide à s'adapter au changement climatique :
 - en prévenant les risques naturels ;
 - en diffusant données et connaissances pour sensibiliser aux risques climatiques.

Retrouvez la présentation vidéo de la DREAL Pays de la Loire ainsi que le rapport d'activité 2023 sur le site internet de la DREAL ou en scannant ce QR code :



Pour en savoir plus :

www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr

Aller sur : Thématiques → Infrastructures de transport et mobilité

Pour contacter la DREAL par mail :

rn12-deviation-ernee.dreal-pdl@developpement-durable.gouv.fr

Les **GRANDES PHASES** du projet

2024

- Dépôt du dossier d'autorisation environnementale
- Diagnostic archéologique
- Études des dévoiements de réseaux
- Acquisitions foncières

2025

- Consultation publique préalable à l'autorisation environnementale
- Poursuite de l'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental
- Lancement des consultations des marchés de travaux
- Dégagement des emprises (démolition, défrichage, déboisement)
- Début des dévoiements des réseaux

2026 > 2028

- Finalisation des travaux de mesures compensatoires environnementales
- Construction des ouvrages courants (boviducs et ouvrages hydrauliques)
- Travaux de terrassements – assainissement – chaussée
- Construction du viaduc de l'Ernée

2028

- Mise en service de la déviation

Cette lettre d'information est publiée par la DREAL Pays de la Loire.

Conception, rédaction et réalisation : MD Conseil & associés
Crédits photographiques : DREAL Pays de la Loire conseil départemental de la Mayenne, SEGED